

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : francois-arseneauchiasson-cssps-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/65c2ac15d8cae4f962a00208>

Date d'obtention : 2025-02-21 14:24:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'objectif est de recueillir rapidement les informations sur les personnes qui sont potentiellement en possession de ces images afin de minimiser les impacts sur la victime et faire de l'éducation auprès des élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'aider à mieux structurer mon intervention et me permettre d'être plus efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir de photo et éviter de prendre position ou de poser un jugement. Mon rôle est d'aller chercher les informations et ainsi minimiser les impact sur la victime.